

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION EN IMMOBILIER d'ENTREPRISE

ACQUERIR

Bureaux, Commerces, Entrepôts, Locaux d'activité et Terrains :

Achat / Vente :

Pourcentage appliqué par tranche de prix :

- 7,00 % H.T. pour un prix de vente inférieur à 600 000,00 € H.T.
- 5,00 % H.T. pour un prix de vente compris entre 600 001,00 et 3 000 000,00 € H.T.
- 3,00 % H.T. pour un prix de vente supérieur à 3 000 001,00 € H.T.

Les prix de vente s'entendent Hors Taxes.

- Montant minimum d'honoraires de commercialisation : forfait de 8 000,00 € HT (soit 9 600,00 € TTC), pour une transaction inférieure ou égale à 80 000€ HT (soit 96 000 € TTC).
- Frais de rédaction de compromis de vente, sans commercialisation : 1 500,00 € HT de frais de compromis.

Location :

Bail commercial, bail professionnel et bail dérogatoire

- 15% H.T. du Loyer Annuel H.T. à la charge du Bailleur, soit 18 % TTC du loyer annuel H.T.
- 15% H.T. du Loyer Annuel H.T. à la charge du Preneur, soit 18 % TTC du loyer annuel H.T.

Autres prestations :

Rédaction de bail :

- 5% H.T. du loyer annuel H.T. (soit 6% TTC) à la charge du bailleur
 - 5% H.T. du loyer annuel H.T. (soit 6% TTC) à la charge du preneur
- Avec un montant minimum de 1 500,00 € H.T. par transaction, soit 1 800,00 € TTC.

Ces Honoraires comprennent les frais de commercialisation, les frais de rédaction de bail.

Les frais d'état des lieux par voie d'huissier (de 150 € à 200 € TTC environ) seront répartis entre les deux parties (50/50)